

## INCENDIE A BAUGÉ EN MAINE-ET-LOIRE

### Impacts sur la qualité de l'air

Depuis lundi 8 août, plusieurs incendies ont lieu en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. L'incendie le plus important est celui de la forêt de Pugle à Clefs dans le Maine-et-Loire. Ces incendies ont engendré une hausse des particules en suspension (PM10 et PM2.5). Des odeurs ont été ressenties bien au-delà des zones sinistrées, jusqu'en Loire-Atlantique et nord-Vendée. Cette note vise à faire l'état des lieux de la situation et répondre aux interrogations relatives à la qualité de l'air.

Pour apporter des éléments complémentaires, Air Pays de la Loire a également mis en œuvre des moyens de mesure complémentaires le 11 août matin, sur la commune de Baugé en Anjou (analyseur de PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>, CO, NO<sub>2</sub> et O<sub>3</sub>). La présente note sera complétée au fur et à mesure des informations recueillies.

### Point sur la situation

#### Lundi 8 août

En Maine-et-Loire, un incendie s'est déclaré vers 13 h, dans la forêt de Pugle, à Clefs (49).

#### Les conditions météorologiques

Un anticyclone est présent sur l'Angleterre depuis plusieurs jours et est à l'origine d'un ensoleillement exceptionnel sur l'ensemble des Pays de Loire. Les conditions météorologiques sont stables, avec un vent en provenance du nord-est de 10 à 20 km/h en moyenne. Des rafales à 40 km/h sont enregistrées sur la station météorologique de Beaucouzé dans le Maine-et-Loire. La température atteint 30,8°C en fin d'après-midi.

#### Les concentrations atmosphériques

L'indice de qualité de l'air est dégradé sur la majeure partie de la région. L'ensoleillement favorise la production d'ozone qui est à l'origine de cet indice de qualité de l'air.

Des pics en particules PM10 sont mesurés sur plusieurs sites de mesure :

- A 17h : 33 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire sur le site des Beaux-Arts à Angers. Le vent, orienté entre 50°N et 70°N, est bien en provenance de l'incendie de la forêt de Pugle ;
- A 20h : 47 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire sur le site de Saint-Exupéry à Cholet à 20h. Le vent était alors orienté plus au nord entre 30°N et 40°N. Il est fort probable que ce pic soit associé à la migration du panache plus au sud du Maine-et-Loire ;
- A 22h : 47 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire sur le site de Delacroix à La-Roche-sur-Yon. Ce pic est en lien avec une direction du vent compris entre 10°N et 20°N. L'augmentation des PM10 peut être liée soit à la poursuite de la migration du panache vers le sud de la région, soit à la fumée des incendies ayant eu lieu à Montaigu-Vendée le même jour.



Concernant les particules fines PM<sub>2,5</sub>, sur les trois sites cités précédemment, seul le site des Beaux-Arts à Angers est instrumenté. Un pic de 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire est mesurée à 17h. Il s'agit de pics modérés, les concentrations en particules retournent à un niveau de fond dans les 2 à 3h suivantes.

#### Mardi 9 août

Plusieurs incendies sont signalés dans la région dont un feu de forêt à Beaulieu-sur-Layon (49).

#### Les conditions météorologiques

L'anticyclone sur l'Angleterre se déplace vers le Danemark. Sur les Pays de la Loire, les conditions météorologiques sont stables et identiques à la veille. Un flux du nord-est se maintient avec un ensoleillement très marqué. Les températures sont en légère hausse, 31,7°C sont mesurés sur la station météorologique de Beaucouzé (49).

## Les concentrations atmosphériques

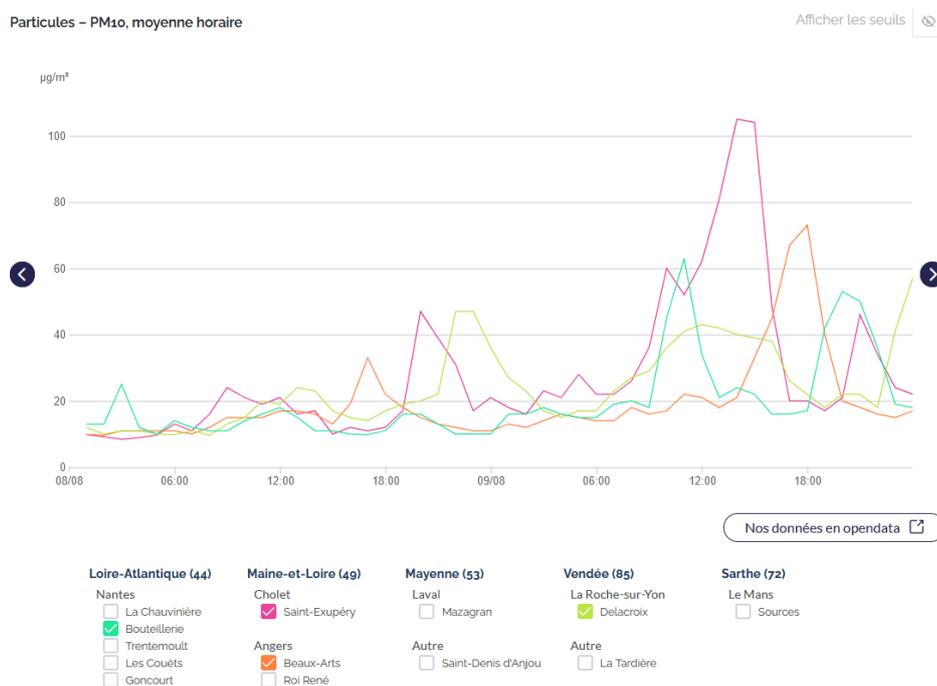
Les concentrations d'ozone sont en hausse et entraînent un indice de qualité de l'air mauvais sur la quasi intégralité du territoire. Des pics de particules plus marqués sont enregistrés en fin de matinée et sur l'après-midi dont le plus important est à Cholet où 105  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de PM10 en moyenne horaire ont été mesurées à 14h. A Angers, un pic à 73  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de PM10 dont 65  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de PM2.5 est constaté à 18h. Sur Nantes, un pic à 11h (63  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de PM10 et 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de PM2.5) puis à 20h (53  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM10 et 44  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de PM2.5) sont visibles.



Au regard de la direction des vents, l'ensemble des pics enregistré en particules fines sur les stations de mesures semble associé à l'évolution du panache. Cependant, la direction du vent enregistré lors du pic de 11h à Nantes n'indique pas une provenance en direction de Baugé-en-Anjou et pourrait être associé à une autre source plus locale.

Ces pics, constitués à plus de 80 % de PM<sub>2.5</sub>, sont très probablement liés aux incendies en cours. Par ailleurs, l'analyseur de carbone élémentaire AE33 installé sur le site de la bouteille à Nantes, indique que ces pics sont majoritairement composés de carbone suie issue de la combustion de biomasse<sup>1</sup>, corroborant cette analyse.

Aucun dépassement de valeur limite réglementaire n'est constaté<sup>2</sup>. Cependant, la valeur guide de l'OMS pour l'exposition à court terme en particules fines PM<sub>2.5</sub>, fixé à 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur 24h, est dépassé à Angers et Nantes sur la journée du 9 août.



### Evolution des concentrations en PM10 (en moyenne horaire) à Nantes, Cholet, Angers et La Roche-Sur-Yon, les 8 et 9 août 2022

## Mercredi 10 août

### Les conditions météorologiques

Peu d'évolution au niveau météorologique. L'ensoleillement reste omniprésent. Les vents dominants de nord-est basculent vers l'est sur l'après-midi avant de reprendre un flux de nord-est dans la soirée. Des rafales à 45 km/h sont mesurées sur la station météorologique de Beaucozé (49) dans l'après-midi. La température augmente encore pour atteindre 33,9°C à 16h.

<sup>1</sup> la combustion du bois est une combustion incomplète qui émet du carbone suie. Il est possible d'estimer la part liée à la combustion de biomasse dans le carbone suie mesuré.

<sup>2</sup> <https://www.airpl.org/air-exterieur/reglementation>

### Les concentrations atmosphériques

L'indice de qualité de l'air est mauvais sur l'ensemble de la région. L'ozone est toujours le polluant déterminant cet indice de qualité de l'air. L'ensoleillement persistant et les fortes chaleurs maintiennent les concentrations d'ozone à des niveaux proches de la veille, compris entre 130 et 150  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire.

Sur la journée du mercredi, les pics en particules ont été moins marqués que la veille.

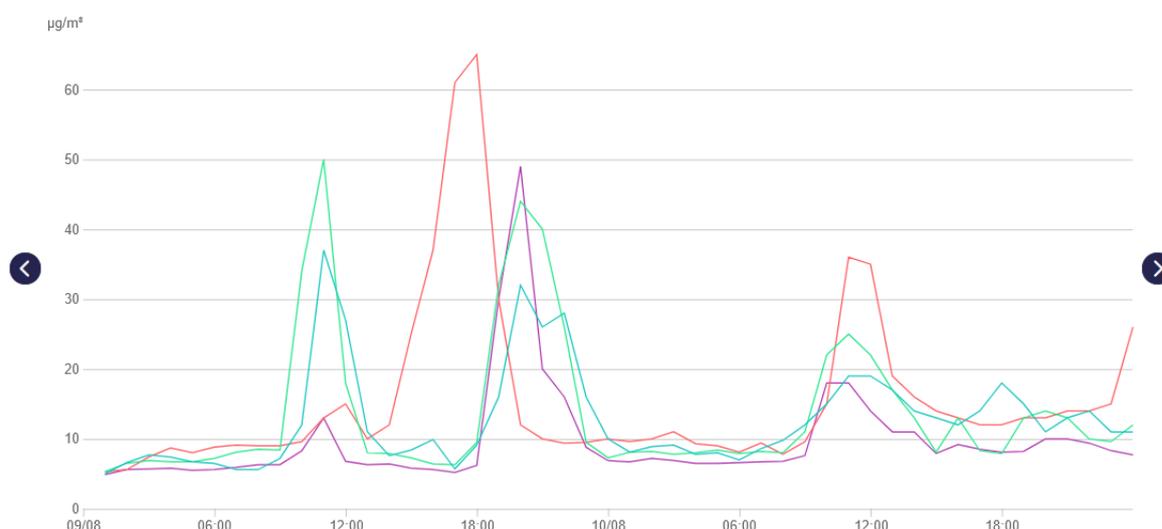
A Cholet tout au long de la matinée, les concentrations en PM10 étaient comprises entre 35 et 52  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire. Un pic à 47  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur une heure est enregistré à La-Roche-sur-Yon à 9h, probablement lié à l'incendie de Baugé-en-Anjou compte tenu de la direction des vents ; et un pic à Angers à 11h est également mesuré. Les concentrations en particules PM10 sont globalement en baisse sur l'après-midi sauf à Laval où une légère élévation est mesurée (maximum à 36  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  à 19h), non liée à l'incendie de Baugé-en-Anjou, mais peut-être liée à une source locale. Le niveau de fond en particules PM10 augmente sur l'ensemble de la région. Il se situe entre 20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière alors qu'il était inférieur à 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière avant les incendies.

La valeur guide de l'OMS pour l'exposition à court terme en particules fines PM<sub>2.5</sub>, est dépassée sur la station des Beaux-Arts à Angers. Les concentrations en PM<sub>2.5</sub> en moyenne sur la journée sont de 15.5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . La valeur guide étant fixé à 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .



Particules fines – PM<sub>2.5</sub>, moyenne horaire

[Afficher les seuils](#)



[Nos données en.opendata](#)

#### Loire-Atlantique (44)

- Nantes
- La Chauvinière
- Boutellierie
- Trentemoult

#### Maine-et-Loire (49)

- Angers
- Beaux-Arts

#### Sarthe (72)

- Le Mans
- Sources

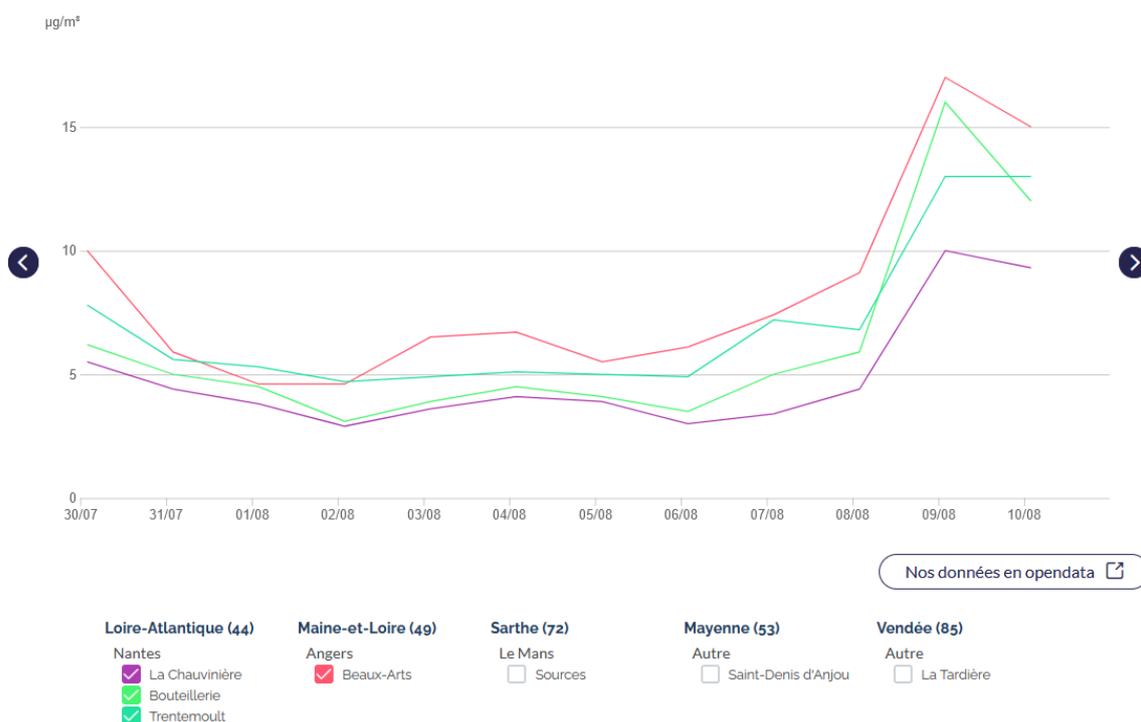
#### Mayenne (53)

- Autre
- Saint-Denis d'Anjou

#### Vendée (85)

- Autre
- La Tardière

### Evolution des concentrations en PM<sub>2.5</sub> (moyenne horaire) à Nantes et Angers du 9 au 10 août 2022



### Evolution des concentrations en PM<sub>2.5</sub> (moyenne journalière) à Nantes et Angers du 30 juillet au 10 août 2022

#### Jeudi 11 août, à la mi-journée

##### Les Foyers

Dans la forêt du Pugle, le feu est fixé par les pompiers. Des reprises de feu ont lieu, notamment à Beaulieu-sur-Layon, au sud d'Angers, où 150 hectares ont déjà brûlé.<sup>3</sup>

##### Les conditions météorologiques

L'anticyclone se situe au nord de la Pologne. Une dépression se forme en Atlantique entre Bilbao (Espagne) et Bordeaux. Les vents se maintiennent d'un secteur nord-est. L'ensoleillement est toujours très présent.

##### Les concentrations atmosphériques

L'indice de qualité de l'air reste mauvais sur l'ensemble de la région. L'ozone reste le polluant majoritaire, déterminant l'indice de qualité de l'air. Ce polluant n'est pas lié aux incendies mais est favorisé par les conditions anticycloniques (fort ensoleillement, températures élevées). A la mi-journée, les concentrations en particules PM<sub>10</sub> se maintiennent à des niveaux majoritairement compris entre 20 et 35 µg/m<sup>3</sup>. Des pics modérés sont mesurés à Cholet à 9h (49 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire) et Angers à 10h (46 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire). Ces deux pics sont associés à des directions de vents en provenance du panache issu de l'incendie de la forêt de Pugle, indiquant une incidence probable de celui-ci dans les niveaux mesurés.



<sup>3</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/angers/incendie-de-la-foret-du-pugle-dans-le-maine-et-loire-le-feu-fixe-par-les-pompiers-1-540-hectares-brules-2594868.html>

## Foire aux questions

---

Cette foire aux questions liste les interrogations dont les Air Pays de la Loire et Atmo France sont destinataires depuis le début des incendies.

### Qu'est-ce que l'indice de la qualité de l'air ATMO ? Prend-t-il en compte les événements particuliers comme les incendies ?

L'indice de la qualité de l'air, appelé **indice ATMO**, est calculé et publié chaque jour par les Associations agréées de surveillance de la qualité (AASQA). Il **qualifie la qualité de l'air sur une échelle de "bon" à "extrêmement mauvais" pour informer les citoyens** de l'état de la qualité de l'air près de chez eux et sa prévision pour le lendemain. Ceci, leur permet ainsi d'adapter leurs activités en conséquence.

L'indice ATMO est un indice simplifié de communication de la qualité de l'air et se fonde sur des **prévisions journalières**. Il est un indicateur de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations de polluants réglementés tels que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) et les particules (PM10 et PM<sub>2,5</sub>).

Ces concentrations sont calculées grâce :

- aux mesures effectuées sur les stations de fond
- à la modélisation qui intègre les données des inventaires d'émissions de polluants, des données de qualité de l'air mesurées par les stations de fond et des prévisions météorologiques

À l'image des prévisions météorologiques, l'indice ATMO agit comme un thermomètre. Il ne permet pas de dégager des tendances sur plusieurs mois ou années et **ne se substitue pas à l'outil de gestion des pics de pollution** qui permet d'enclencher les dispositifs préfectoraux d'information, de recommandation et d'alerte. En Pays de la Loire, il est diffusé quotidiennement par Air Pays de la Loire sur son site web, ses newsletters.

### Comment sont faites les cartes de prévision ?

Pour illustrer la prévision, l'indice ATMO est retranscrit sur une carte remise à jour quotidiennement. L'observatoire utilise des outils de simulation (modélisation) et l'expertise des prévisionnistes. **L'incendie en cours est d'une telle ampleur, qu'il est difficile d'anticiper avec précision son impact sur la qualité de l'air de la région.**

### L'indice ATMO en Pays de la Loire est-il lié aux incendies ?

Entre le lundi 8 et le jeudi 11 août 2022, l'indice de qualité de l'air ATMO dans la région des Pays de la Loire est qualifié de dégradé ou mauvais. Ce sont les concentrations d'ozone qui, actuellement, déterminent cet indice. L'ozone n'est pas un polluant émis par les incendies, il se crée par réaction photochimique par combinaison des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et des composés organiques volatils (COV) sous l'action du soleil.

Cela n'exclut pas des dégradations de la qualité de l'air localement sous les fumées des incendies par d'autres polluants.

### Quels sont les polluants de l'air émis lors d'un incendie ?

Les incendies de forêt émettent différents polluants atmosphériques qui vont dégrader la qualité de l'air. Selon la nature exacte du combustible, sa densité, l'humidité, les conditions de combustion et l'éloignement de la source, les **fumées dégagent deux principaux polluants : les particules**, qui représentent le polluant de l'air le plus invariablement élevé par rapport aux seuils réglementaires dans les zones impactées par les fumées **et le monoxyde de carbone** mais aussi le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils et semi-volatils, des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

*Pour aller plus loin : en 2012, l'ANSES a répertorié les principales classes de composés chimiques détectés dans la fumée résultant des incendies de végétation : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2010sa0183Ra.pdf>*

## Qu'est-ce que les particules ?

Les particules en suspension, aussi appelées poussières et PM (PM signifie « Particulate Matter », particules fines en anglais), sont classées en fonction de leur taille. Inférieures à 10 micromètres, les PM10 sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures. Inférieures à 2,5 micromètres, les PM2.5 pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et au-delà. En deçà de 0,1 micromètre, on parle de particules ultrafines (PUF).

Les PM10 et PM2.5 sont des polluants physiques qui font l'objet d'une surveillance nationale réglementaire.

## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et inflammable à haute température (605°C). C'est un polluant chimique qui fait l'objet d'une surveillance nationale réglementaire.

## Est-ce que les particules en suspension et le monoxyde de carbone sont dangereux pour la santé ?

### Particules

Les particules ont un **impact avéré sur la santé** respiratoire, cardiovasculaire et augmentent le risque de développer un cancer du poumon. Selon leur taille, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'appareil respiratoire. Les particules les plus fines peuvent, même à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires. Les particules les plus fines peuvent également passer dans le sang (et même pénétrer au cœur des cellules). Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

Sur les bâtis, elles contribuent aux effets de salissure des bâtiments et des monuments.

### Monoxyde de carbone

En termes d'impacts sur la santé, le monoxyde de carbone conduit à un **manque d'oxygénation** de l'organisme (cœur, cerveau...) car il se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang. Il provoque des intoxications entraînant maux de tête, vertiges, voire le coma et la mort à forte concentration.

Le monoxyde de carbone participe aussi, sur le plan environnemental, aux mécanismes de formation de l'ozone. Dans l'atmosphère, il se transforme en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et contribue à l'effet de serre.

### Les incendies de forêt

L'impact sanitaire des incendies de forêt est **encore mal connu en raison des nombreuses substances chimiques recensées dans la composition des fumées** de biomasse. Toutefois, l'étude de l'ANSES<sup>4</sup> de 2012 indique que *"les PM10 des fumées de feux de végétation peuvent être considérées comme au moins aussi toxiques pour la santé respiratoire à court terme que les PM10 de source urbaine. Les populations atteintes de pathologies respiratoires chroniques, dont les asthmatiques, constituent une sous-population particulièrement sensible.*

*De plus, la fumée des feux de végétation peut couvrir de larges zones incluant des agglomérations urbaines fortement peuplées, et même de faibles augmentations de risques sanitaires peuvent avoir un impact important sur la santé publique."*

## Quand un épisode de pollution est-il déclenché ?

Un épisode de pollution correspond à une période où les concentrations des polluants suivants l'ozone, le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les particules en suspension (PM10) ne respectent pas ou risquent de ne pas respecter les niveaux réglementaires, selon des critères prédéfinis (pourcentage de surface de la zone ou pourcentage de population impactés, niveau réglementaire franchi, durée de l'épisode...).

Ces niveaux font référence à des seuils définis dans le code de l'environnement<sup>5</sup>.

Deux seuils réglementaires sont définis dans les arrêtés préfectoraux :

- **Niveau d'informations et de recommandations** : Niveau de concentration à partir duquel une information-recommandation est relayée vers les populations sensibles et vulnérables. Cette

<sup>4</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2010sa0183Ra.pdf>

<sup>5</sup> [https://www.atmo-france.org/article/france#seuils\\_episode](https://www.atmo-france.org/article/france#seuils_episode)

démarche vise ainsi à protéger en priorité les personnes les plus sensibles à la pollution atmosphérique (patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques, personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants...)

- **Niveau d'alerte** : Niveau de concentration plus élevé que le précédent ou persistance du premier seuil pendant au moins deux jours consécutif. Les recommandations sanitaires et comportementales concernent alors toutes les populations. Des actions de réduction des émissions polluantes sont mises en place par la préfecture (réduction de vitesse, réduction des émissions industrielles...) en fonction de l'intensité de l'épisode.

## Pourquoi des odeurs sont-elles ressenties à plusieurs centaines de kilomètres des zones sinistrées ?

Une odeur de brûlé dans un air voilé de fumée a été ressentie dans plusieurs départements (Loire-Atlantique, Vendée...). Il s'agissait de **masses d'air en provenance du Maine-et-Loire chargées en particules issues des feux** auxquels parfois s'ajoutaient des incendies locaux.

En effet, selon l'étude de l'ANSES, environ 80% de la masse particulaire sont des particules fines (diamètre < 2,5 µm) dont une majorité sont des particules submicroniques. Ces caractéristiques les rendent facilement transportables sur de longues distances pouvant atteindre plusieurs centaines de kilomètres.

## Est-ce que les odeurs ont un impact sur la santé ?

Une odeur résulte d'une perception olfactive et **n'est pas systématiquement associée à un risque sanitaire**. En effet, la perception « agréable » ou « désagréable » ne renseigne en rien. Il est nécessaire de connaître la molécule chimique en cause pour en évaluer un potentiel danger.

Cependant, même si les niveaux de concentration en molécules odorantes n'induisent aucun risque direct, les nuisances qu'elles génèrent peuvent avoir un impact physiologique (maux de tête, nausée...) ou psychologique négatif (angoisse, stress)<sup>6</sup>.

## Quelles sont les recommandations sanitaires ?

Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air n'étant pas des organismes sanitaires, nous nous référons aux recommandations diffusées par l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire.

## Qui est garant de la mesure de la qualité de l'air ?

Air Pays de la Loire et les autres AASQA<sup>7</sup> ont des spécificités leur permettant d'être considérés comme des organismes objectifs, impartiaux et scientifiques, gages de leur positionnement en tant qu'entités innovantes et de référence. Ce sont des organismes de type associatif, agréés par l'État. Leur gouvernance est quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées santé/environnement). Leur financement est diversifié (État, collectivités, entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.

Leurs missions sont :

- **Surveiller** et prévoir la qualité de l'air par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires (cadastres d'émissions air)
- **Inform**er et **sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner** les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à cette pollution
- **Améliorer** les connaissances et participer aux expérimentations innovantes sur les territoires

---

<sup>6</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/396905/3290554>

<sup>7</sup> <https://www.atmo-france.org/article/laasqa-de-votre-region>

La législation française<sup>8</sup> demande aux AASQA de surveiller 13 polluants atmosphériques spécifiques en air extérieur qui sont dits « réglementés<sup>9</sup> ». Ils sont soumis à des objectifs environnementaux et font l'objet d'une surveillance dédiée au regard des conséquences sanitaires et environnementales particulièrement néfastes de ces polluants.

Les informations qu'elles produisent sont des données de référence<sup>10</sup>, fiables et transparentes, les indicateurs qu'elles établissent le sont de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

## Remerciements

Nous remercions la commune de Baugé-en-Anjou pour l'implantation du site de mesure lors de l'incendie, ainsi que les services de l'Etat (Préfecture, DREAL, SDIS, ARS) pour les renseignements utiles fournis tout au long de l'incendie.

Nous remercions également Atmo Nouvelle Aquitaine pour leur aide et la Foire aux Questions.

Et bien évidemment, tous les acteurs mobilisés pour maîtriser l'incendie, et pour préserver la santé des populations et l'environnement.

## contacts presse

---

David BREHON – [brehon@airpl.org](mailto:brehon@airpl.org) – 06 77 61 70 67

---

<sup>8</sup> <https://www.atmo-france.org/article/france>

<sup>9</sup> <https://www.atmo-france.org/article/air-exterieur>

<sup>10</sup> <https://www.atmo-france.org/article/les-donnees-disponibles>

Air Pays de la Loire est l'organisme agréé par le Ministère de l'Environnement pour assurer la **surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire** 24h/24 et 7j/7.

Air Pays de la Loire met quotidiennement à disposition de tous-tes des informations sur la qualité de l'air :

- sur [www.airpl.org](http://www.airpl.org) : mesures en temps réel, prévisions régionales et urbaines, rapports d'études, actualités...
- via des newsletters gratuites : indices de qualité de l'air du jour et du lendemain, alertes pollution et alertes pollens ;
- sur Twitter ([@airpl\\_org](https://twitter.com/airpl_org)), LinkedIn ([Air Pays de la Loire](https://www.linkedin.com/company/air-pays-de-la-loire)) et Facebook ([Air Pays de la Loire](https://www.facebook.com/airpaysdelaloire))

Ses domaines d'expertise portent sur :

- **Qualité de l'air extérieur** : mesures en temps réel, prévisions de qualité de l'air, cartographie, études autour d'industries, dans des zones agricoles, sensibilisations ...
- **Qualité de l'air intérieur** : mesures dans des établissements recevant du public, appui aux collectivités dans les constructions de bâtiments, études spécifiques, sensibilisations...
- **Emissions, énergie, climat** : inventaire régional des émissions de polluants, gaz à effet de serre et des données énergétiques (BASEMIS®), aide à la décision pour les collectivités (plans climat air énergie territoriaux), ...
- **Pollens** : participation à la surveillance, diffusion en temps réel des résultats sur la région.

Organisé sous forme pluri-partenaire, Air Pays de la Loire réunit quatre groupes de partenaires : l'Etat, des collectivités territoriales, des industriels et des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

